

# APPEL À CANDIDATURE DÉPLOIEMENT DU PARCOURS PRÉVENTION DU PRIF- 2021



Le Prif, partenaire des jeunes de plus de 60 ans



# Cahier des charges – Déploiement du Parcours prévention du Prif – 2021

## Table des matières

<b>I. UN PARCOURS PREVENTION POUR BIEN VIVRE A TOUT AGE .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Une approche positive, multifactorielle -.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Un parcours déployé en présentiel et en distanciel .....</b>	<b>4</b>
<b>II. Un modèle multipartenarial et une dynamique de réseau au cœur du fonctionnement du Prif 5</b>	
<b>1. Missions des partenaires opérateurs .....</b>	<b>5</b>
a) Promouvoir .....	5
b) Mettre en place.....	6
<b>REPARTITION DES RÔLES.....</b>	<b>7</b>
c) Animer.....	10
d) Evaluer .....	11
e) Adapter .....	12
<b>III. Le financement des actions.....</b>	<b>13</b>

## I. UN PARCOURS PREVENTION POUR BIEN VIVRE A TOUT AGE

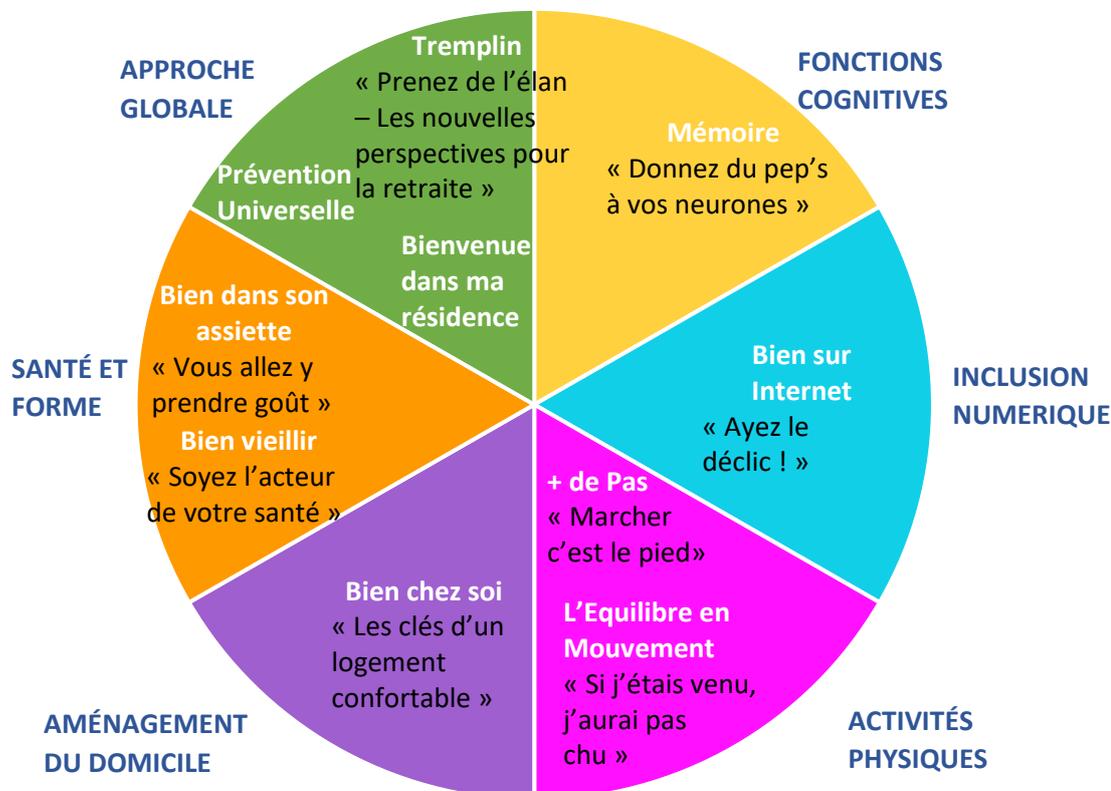
Créé en 2011 par les caisses de retraites de la sécurité sociale (CNAV, MSA et RSI), Prévention Retraite Île-de-France (Prif) est un groupement de coopération sociale et médico-sociale. Sa création est intervenue dans le contexte de dynamique de développement de la prévention impulsée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'objectif central de l'action du Prif est de contribuer à faire croître l'espérance de vie en bonne santé de la population. Sa mission repose sur la création, la coordination, le développement et le financement des actions de prévention santé à l'égard des personnes retraitées en Île-de-France.

Étant donné le statut de ses membres fondateurs, cette mission revêt des valeurs spécifiques :

- une mission de service public et d'intérêt général ;
- une vision positive de l'avancée en âge ; inclusive, bienveillante et participative ;
- la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé, un égal accès à ses actions pour l'ensemble des retraités et notamment les plus fragilisés et éloignés des messages de prévention ;
- un Parcours prévention multifactoriel en faveur du bien vieillir.

### 1. Une approche positive, multifactorielle



### **Le Parcours prévention repose sur 3 principes :**

- il est construit à partir de thématiques abordant l'ensemble des dimensions du bien-vieillir ;
- il s'inscrit dans la durée afin que la démarche de prévention soit plus efficace ;
- il s'inscrit dans une démarche positive de prévention.

Il est conçu pour inciter les retraités à mettre en place de nouvelles actions dans la durée à l'issue de leur participation aux ateliers.

Dans cette optique, le format d'animation, le contenu et la formulation des messages, ainsi que la coordination entre les actions du Parcours doivent se faire dans une dynamique positive, encourageant les participants à faire le lien avec l'offre existante dans les territoires. Cela favorisera la mise en œuvre de comportement de prévention dans la durée. Les ateliers du Parcours prévention sont basés sur une démarche participative, offrant la possibilité aux participants de partager leurs questionnements et préoccupations avec l'animateur et d'échanger avec d'autres retraités.

## **2. Un parcours déployé en présentiel et en distanciel**

Depuis la création du Prif, les ateliers sont réalisés principalement au format présentiel

### **Dans leur format présentiel, ils suivent le déroulement suivant :**

- Une conférence débat, pluridisciplinaire, ouverte à un large public. Elle permet de sensibiliser les retraités aux messages clés du bien-vieillir et présenter l'ensemble du Parcours Prévention.
- 4 à 12 séances d'atelier de 1h à 2h30 selon la thématique - sur une période de 1,5 à 4 mois - et pouvant aller jusqu'à une journée.
- Les ateliers s'adressent à un groupe de 12 à 15 personnes, constitué pour suivre la totalité de l'atelier.

### **En 2020, le Parcours prévention a été adapté afin d'être déployé également au format distanciel, en visioconférence ou par téléphone. En 2021, ils suivent le déroulement suivant :**

- une conférence débat, pluridisciplinaire, en visio ou téléconférence, qui peut être complétée par des appels téléphoniques afin de constituer le groupe de participants ;
- les séances durent entre 1h30 et 2h, à l'exception des ateliers d'activités physiques (l'Equilibre en Mouvement et + de Pas) qui durent entre 1h et 1h30 ;
- ils s'adressent à un groupe de 6 à 8 participants. La constitution du groupe doit garantir un nombre minimal de participants tout au long de l'atelier ;
- le nombre de séances est revu en fonction de la thématique d'atelier (cf. fiches par ateliers jointes).

Dans l'attente d'un référentiel spécifique, l'opérateur propose au Prif le contenu de cette conférence pluridisciplinaire, et démontre sa capacité à adapter les séances des différents formats d'ateliers : par opportunité pédagogique mais aussi si le contexte le nécessite. Le Prif accordera une attention particulière aux propositions innovantes dans ce cadre.

En 2021, il sera également possible de déployer le Parcours prévention de manière hybride avec des ateliers qui mixent séances en présentiel et séances en distanciel.

## II. Un modèle multipartenarial et une dynamique de réseau au cœur du fonctionnement du Prif

Le Prif œuvre dans une logique partenariale de coordination sur l'ensemble du territoire francilien avec près de 1000 partenaires depuis sa création. Les partenariats entrepris englobent un large spectre d'actions. Ils portent aussi bien sur la conception, le cofinancement, la réalisation ou la mise en place des ateliers dans les territoires.

Les partenaires opérateurs, experts des thématiques spécifiques abordées dans le Parcours prévention déploient et animent les ateliers en lien avec les partenaires locaux sur le territoire francilien.

→ [Découvrez les partenaires opérateurs du Prif dans le rapport d'activité 2019](#)

### 1. Missions des partenaires opérateurs

Le PRIF et les partenaires opérateurs sont liés par une convention de partenariat :

Les opérateurs répondent à l'appel à candidature en précisant le nombre d'ateliers thématiques qu'ils ont la capacité de mettre en œuvre par département. La convention de partenariat signée entre les parties précise les objectifs annuels fixés de manière concertée et valide leur acceptation du présent cahier des charges, de manière annuelle.

En représentation du réseau Prif, les missions de l'opérateur sont les suivantes :

- promouvoir le Parcours prévention
- mettre en place les ateliers au sein des territoires, en suivant les objectifs énoncés dans la convention de partenariat
- animer les ateliers
- contribuer à l'évaluation des actions mises en place
- adapter le format d'un atelier

#### a) Promouvoir

- La promotion de l'action du Prif dans les territoires se fait auprès d'acteurs locaux dans le cadre de la prospection et dans le suivi de la relation au moment de la mise en place de l'action.

Dans les deux cas, en amont, l'opérateur indique aux acteurs locaux contactés que l'atelier réalisé s'inscrit dans le cadre du partenariat qui le lie au PRIF. Il mentionne explicitement le rôle du PRIF dans la coordination et le financement de l'ensemble du parcours.

Il assure la promotion systématique de l'ensemble de l'offre de services du PRIF et du « Parcours prévention », en valorisant la possibilité de les déployer sous format présentiel comme distanciel, auprès des partenaires locaux, mais aussi des participants aux ateliers pour les inciter à s'inscrire à d'autres ateliers du PRIF. L'opérateur peut lors de sa candidature proposer un chaînage spécifique avec plusieurs ateliers d'autres thématiques et proposer des outils pour assurer ce chaînage.

Tout au long de l'atelier, il indique également aux participants, avec l'appui du partenaire local si besoin, les relais locaux et activités de proximité (centre social, CCAS, CLIC, association de proximité...) qui peuvent les accueillir tout au long de l'année à la suite des ateliers.

- La promotion du Parcours prévention est également réalisée lors de salons et forums locaux. L'opérateur s'engage à participer à ces événements à la demande du PRIF, ou d'un partenaire local, après avoir reçu l'accord écrit du Prif (tenue de stands, organisation ou participation à des conférences, etc.). Les conditions de représentation sont définies par la convention qui lie le PRIF et l'opérateur, et détaillées dans un cahier des charges dédié.
- Pour mener à bien cette mission de promotion, différents outils sont mis à disposition des opérateurs par le PRIF (documents de communication, guides ...). Ces outils sont téléchargeables sur le site du PRIF et remis sur demande.

Des outils d'accompagnement, conçus pour accompagner les opérateurs dans chacune des étapes du partenariat sont également remis et doivent être utilisés pour présenter les ateliers du Parcours prévention

- L'opérateur s'assure d'harmoniser les supports diffusés en séances à ceux en vigueur dans la thématique concernée, et veille à y faire figurer la charte du Prif. Il les présente au Prif avant diffusion, et s'engage à utiliser ces supports validés.

#### b) Mettre en place

Les ateliers sont organisés par le PRIF en son nom, le partenaire local (commune, association, résidence autonomie...) et l'opérateur.

L'opérateur et le partenaire local s'engagent à proposer des formats adaptables, qui permettent de poursuivre les actions et garder le lien avec le public en toutes circonstances (restrictions sanitaires, grèves ...).



- Les séances prévues en présentiel seront transformées en séances en distanciel quand cela est nécessaire.
- Les opérateurs sensibilisent les partenaires à cette possibilité et son organisation dès la prise de contact.

Dans le cas d'un atelier en distanciel, en totalité ou en partie, l'accompagnement à la connexion est primordial pour favoriser la mobilisation des personnes, notamment lors d'une « transformation » d'atelier présentiel en distanciel.

Il requiert différentes étapes :

1. En amont des séances :
  - S'assurer que le partenaire local dispose des coordonnées mail/téléphone des inscrits. Et ce, même lorsque l'atelier est prévu en présentiel. Dans ce cadre l'opérateur s'assure que le partenaire questionne les inscrits sur les moyens de communication dont ils disposent, pour anticiper une éventuelle transformation de format.
  - Transmettre l'ensemble de informations utiles à la connexion aux participants.
  - Tester la connexion avec les inscrits, et mettre à disposition une aide technique en cas de besoin.
2. Pendant les séances : s'assurer que tous les inscrits peuvent se connecter sans difficulté.

### REPARTITION DES RÔLES

<p><b>L'opérateur expert en prévention</b></p>	<p><b>1. Promeut le Parcours Prévention</b></p> <p>Promeut les ateliers, et souligne la possibilité de les déployer en présentiel ou en distanciel, grâce aux supports proposés par le Prif lors de salons/forums et auprès des participants aux ateliers.</p> <p>S'assure que le partenaire local est en contact avec le Prif s'il est à l'initiative de la prise de contact.</p> <p>Renseigne les calendriers d'ateliers et les coordonnées d'inscription pour communication large par le Prif et le réseau.</p> <p>Coordonne et assure une réunion de présentation pour chaque atelier mis en place.</p>	<p><b>2. Accompagne le partenaire local</b></p> <p>Accompagne le partenaire local dans sa mission de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en le conseillant sur les bonnes pratiques à mettre en place pour mobiliser minimum 12 personnes -ou 6 en distanciel- avant le début de l'atelier,</li> <li>- en le sensibilisant à la nécessité de questionner les participants sur leurs équipements téléphone ou numérique, pour anticiper les éventuelles transformations d'ateliers présentiel en distanciel (contexte sanitaire, grèves ...)</li> </ul> <p>L'opérateur sensibilise le partenaire à l'importance de l'étape de la communication dans le bon déroulé de l'atelier (cf. fiches action mobilisation opérateur/ partenaires locaux).</p>	<p><b>3. Coordonne et encadre la mise en place de l'atelier</b></p> <p>Met en place l'atelier, en se coordonnant avec le partenaire local (défini un calendrier avec une conférence d'informations et les différentes séances)</p> <p>Accompagne les participants à la connexion lorsque les ateliers ont lieu en distanciel (voir précisions ci-dessus).</p> <p>Anime ou coordonne l'ensemble des séances des ateliers en faisant appel à des animateurs ou des professionnels experts et formés aux différentes méthodes des ateliers.</p> <p>Propose des actions de qualité dont les contenus répondent à un cahier des charges correspondant aux besoins des publics identifiés par les organisations institutionnelles et professionnelles et aux connaissances scientifiques actuelles en matière de santé et de prévention.</p>	<p><b>4. Initie un bilan de l'atelier avec le partenaire local</b></p> <p>Effectue un bilan de l'atelier avec le partenaire local et évoque les perspectives (mise en place d'autres ateliers du Parcours Prévention).</p>
<p><b>Le Prif</b></p>	<p><b>1. Promeut le Parcours Prévention</b></p> <p>Prend contact avec des acteurs accueillant des retraités autonomes afin de</p>	<p><b>2. Accompagne le partenaire local</b></p> <p>Répond aux questionnements du partenaire local concernant l'atelier et sa mise en place.</p>	<p><b>3. Evalue</b></p> <p>Propose des actions de qualité dont les contenus répondent à un cahier des charges correspondant : aux besoins des publics identifiés par les</p>	<p><b>4. Effectue un bilan</b></p> <p>Effectue un bilan téléphonique de l'atelier et envisage la poursuite de la</p>

	<p>leur proposer la mise en place d'ateliers de Prévention Parcours Prévention.</p> <p>Intérêt d'engager une démarche de prévention sur le territoire.</p> <p>Valorise les démarches en présentiel ou en distanciel auprès des partenaires et des retraités.</p>	<p>Coordonne l'organisation et l'animation de l'ensemble des séances des ateliers par des animateurs ou professionnels experts (formés aux différentes méthodes des ateliers.)</p> <p>Transmet les outils de communication sous format numérique et accompagne le partenaire local si nécessaire.</p> <p>Communique à ses partenaires institutionnels, aux retraités se trouvant dans bases de données, ainsi qu'au grand public les ateliers à venir.</p>	<p>organisations institutionnelles et professionnelles et aux connaissances scientifiques actuelles en matière de santé et de prévention.</p> <p>Évalue chaque action entreprise, dans un objectif de qualité via un questionnaire remis aux participants</p>	<p>mise en place du parcours prévention avec une autre thématique</p>
<p><b>Le Partenaire local</b></p>	<p><b>1. Communique sur les ateliers à venir</b></p> <p>Communique aux retraités et ses partenaires sur les ateliers à venir du Parcours prévention en utilisant les supports de communication du PRIF disponibles en format dématérialisé sur Prif.fr</p> <p>Ouvre l'atelier à tout retraité francilien, et réserve un accueil à l'ensemble des personnes intéressées, <b><u>habitants ou non de la commune.</u></b></p> <p>Ne demande pas de participation financière aux retraités qui participent aux ateliers.</p> <p>Met à disposition une salle pour la conférence-débat, réunit un public le plus large possible et y assiste en tant que personne ressource locale ; met à disposition une salle pour les séances d'ateliers en présentiel ou facilite la mise en œuvre de l'atelier en distanciel.</p>	<p><b>2. Constitue le groupe de participants</b></p> <p>Constitue, pour chaque atelier mis en place, un <b>groupe de 12 personnes à 15 personnes – 8 à 6 en distanciel</b> - pour favoriser les interactions et le lien social.</p> <p>Questionne les participants sur leurs équipements téléphone ou numérique, pour anticiper les éventuelles transformations d'ateliers présentiel en distanciel (contexte sanitaire, grèves ...)</p> <p>Effectue le suivi des inscriptions, s'assure du maintien des effectifs et des conditions favorables à l'assiduité des participants tout au long des séances</p> <p>Alerte le Prif et l'opérateur en cas de difficulté de mobilisation.</p>	<p><b>3. Suit les séances</b></p> <p>Assure l'organisation matérielle des séances (voir fiche action).</p> <p>Assure sa présence et sa disponibilité tout au long de l'atelier et contribue à la convivialité du groupe.</p> <p>Respecte les engagements de la (des) fiche(s) action des opérateurs.</p>	<p><b>4. Chaîne les actions</b></p> <p>Propose aux participants un nouvel atelier du Parcours Prévention</p> <p>Et/ou</p> <p>Propose aux participants de s'inscrire dans une action pérenne menée localement (ex : associations sportives, etc.).</p> <p>Renforce les messages de l'intervenant et sa légitimité</p>

La transmission au PRIF des informations de planification, grâce au remplissage régulier du calendrier partagé des actions par l'opérateur est **obligatoire pour la communication des ateliers** au grand public. La programmation est en effet diffusée auprès des retraités directement par le PRIF, mais aussi par ses partenaires institutionnels : publication chaque semaine des ateliers à venir sur le site internet, informations envoyées aux partenaires institutionnels ainsi qu'aux retraités figurant dans les bases de données du Prif.

Les informations renseignées dans l'outil, et notamment les coordonnées des personnes gérant les inscriptions, doivent donc être vérifiées.

La mise à jour régulière de cet outil partagé permet également le suivi de la programmation, et la diffusion large par les partenaires financiers et le Prif, des informations permettant aux participants de s'inscrire aux ateliers : planning, lieu et contact inscription.

Il est donc l'un des éléments qui conditionne le règlement des subventions.

**La capacité de déploiement territorial par l'opérateur est un élément essentiel dans la réalisation de ses missions. Cet objectif est sous tendu par des enjeux de santé publique et d'équité du service.**

**Le maillage territorial repose sur deux points :**

- **le déploiement et la valorisation des actions en zone blanche**
- **une programmation départementalisée**

- **Le déploiement et la valorisation des actions en zone blanche**

- L'opérateur s'attache à promouvoir le Parcours Prévention du PRIF sur l'ensemble du territoire francilien de manière coordonnée et concertée avec le PRIF et les autres opérateurs du Parcours. Le maillage territorial sera mis en œuvre de manière concertée avec le PRIF.
- L'opérateur s'engage à participer à la démarche de maillage territorial initiée par le Prif en contribuant à la recherche de nouveaux partenaires et de nouvelles villes (« zones blanches »).
- Pour ce faire, le PRIF met à disposition des opérateurs la cartographie des zones blanches qu'il a lui-même identifiée. De plus, les réunions de coordination du PRIF contribuent à travailler et à accompagner les opérateurs à cet effet.

- **Une programmation départementalisée**

Les opérateurs doivent répondre à des objectifs départementalisés afin que le PRIF puisse s'assurer d'une programmation qui réponde aux enjeux des différents acteurs financeurs de la prévention (Conférence des financeurs, ARS, caisses de retraite ...).

c) Animer

- **Animation positive et multifactorielle**

Les ateliers, sous format présentiel comme distancié, doivent permettre de favoriser la convivialité entre les participants, de créer une dynamique de groupe et un climat de confiance.

Pour ce faire, l'animateur suscite le dialogue et utilise des méthodes interactives. Il doit s'assurer de l'engagement des participants à modifier leurs comportements.

L'intervenant animant les ateliers du Parcours prévention réunit les qualités suivantes :

**Savoir être**

- Écoute et prise en compte des attentes, Patience, Empathie
- Attitude apaisante et capacité à valoriser les apprenants
- Rigueur pour opérer le suivi et le reporting par apprenant
- Appétence à travailler avec des seniors

**Savoir faire (sur la base de l'expérience et de l'outillage fourni par la structure)**

- Expérience dans l'animation de groupe (parler en public, créer un collectif, mettre à l'aise, rendre actifs l'ensemble des participants, anticiper la logistique d'animation).
- Transmission de compétences numériques (expliquer simplement des concepts numériques, connaître les bonnes pratiques de la pédagogie, gérer les différents rythmes d'apprentissage).
- Capacité à adapter la formation au groupe et à la faire évoluer.
- Capacité à recueillir les éléments permettant de réaliser une évaluation de l'action.

**Atouts :** expérience significative auprès d'un public senior et formation aux enjeux de la promotion de la santé et du bien vieillir<sup>1</sup>.

En complément de la validation des supports diffusés en séances, et pour certains ateliers le PRIF remet aux opérateurs les outils nécessaires aux interventions qui le nécessitent (mallette pédagogique pour l'atelier Vitalité ou Peps Eurêka par exemple).

Il s'assure que le partenaire local a pu mobiliser suffisamment de participants avant le début des séances. Il participe au recrutement lorsque le Prif initie des mailings de promotion des ateliers via les Caisses de retraite.

Il assure également l'accueil du groupe lorsque la demande d'atelier émane directement du PRIF.

Il organise l'animation des séances au regard du présent cahier des charges (**Annexes**). Pour ce faire, il s'assure notamment des compétences des professionnels intervenants (voir paragraphe à venir). Enfin, il veille à la fidélisation des bénéficiaires sur l'ensemble des séances, et fait le lien avec les autres ateliers du Parcours prévention.

---

<sup>1</sup> Les formations permettant l'acquisition de ces compétences sont répertoriées par thématique dans les Référentiels nationaux inter-régimes des actions collectives de prévention

- **Formation des intervenants**

La formation des intervenants est un facteur essentiel à la qualité des actions. Les opérateurs s'assurent que leurs intervenants sont formés de manière dynamique et évolutive pour animer ces actions.

Le PRIF peut être amené à proposer des actions dans ce sens, qui pourront être un prérequis à l'animation des ateliers.

Les intervenants ou leurs représentants peuvent être amenés à participer à des sessions d'information sur les actions collectives « Bien Vieillir » et le Parcours prévention. Ils doivent connaître le PRIF, son parcours prévention et le contexte dans lequel ils animent les ateliers afin d'être en capacité de représenter le réseau et de les présenter auprès des partenaires locaux ou des retraités.

Les compétences minimums requises par le professionnel intervenant d'atelier sont les suivantes :

- Expérience professionnelle significative auprès des personnes âgées ;
- Formation dans la thématique animée, et plus globalement aux enjeux de la promotion de la santé et du Bien vieillir.

Les formations permettant l'acquisition de ces compétences sont répertoriées par thématique dans les *Référentiels nationaux inter-régimes des actions collectives de prévention*, et le cas échéant dans les annexes du présent cahier des charges.

- **Suivi des intervenants**

L'opérateur s'engage à assurer le suivi des intervenants :

- Il s'assure auprès d'eux du respect et de la bonne compréhension des tâches prescrites pour la mise en place, la promotion, l'animation et l'évaluation des ateliers ;
- Il assure la coordination, le soutien et l'accompagnement des intervenants par différents moyens (réunions d'échange de pratiques, entretiens individuels, etc.) et réalise des contrôles internes réguliers ;
- il informe le PRIF de tout mouvement de ses équipes et fournit à la demande tous justificatifs sur la formation et les diplômes.

d) Evaluer

Le PRIF, en tant que plateforme d'ingénierie, a mis en place un dispositif d'évaluation des actions du Parcours prévention.

L'objet de la démarche d'évaluation : « Connaitre, comprendre et améliorer, voici les trois objectifs principaux des évaluations que réalise le Prif avec ses partenaires, avec un enjeu principal : s'assurer que les actions menées ont un impact positif auprès des retraités en termes de santé globale. »\*

Il s'agit ainsi d'établir un bilan quantitatif et qualitatif global pour chaque atelier, renseignant :

- les dates de réalisation de l'atelier dans le cadre du calendrier en réseau du PRIF, à renseigner avant le début des séances ;

- le(s) partenaire(s) opérationnel(s) ayant contribué(s) à la mise en place de l'atelier ;
- les profils des participants en faisant apparaître particulièrement d'une part, le ou les régimes de retraite de base des participants, et d'autre part, les personnes orientées par le PRIF ;
- l'assiduité et la satisfaction ;
- les progrès ou bénéfices enregistrés chez les participants ;
- les opérations de promotion qui ont été réalisées.

A ce titre, des questionnaires d'évaluation sont mis à disposition des opérateurs pour être diffusés aux participants en premières et dernières séances, ainsi qu'ultérieurement, à distance de l'atelier afin d'en évaluer les effets à moyen terme, dans le cas de certains ateliers.

Au format présentiel, les questionnaires sont distribués aux participants lors des séances (papier et à venir en ligne). Les résultats sont ensuite saisis par les opérateurs sur une plateforme en ligne, hébergée sur Sphinx. Les accès personnalisés, par opérateur, sont transmis par l'équipe du Prif. Les opérateurs sont également mis à contribution dans le cadre d'évaluations ponctuelles réalisés par un acteur extérieur afin de faciliter l'accès aux ateliers et aux participants si besoin.

Au format distanciel, l'opérateur fait également le lien pour recueillir les données auprès des participants ou de la structure choisie pour procéder à l'évaluation.

Ce recueil pourra prendre la forme soit de questionnaires à remplir en ligne par les participants, soit via un formulaire envoyé par mail ou directement via la plateforme utilisée dans le cadre de la diffusion de la séance

Le Prif pourra potentiellement faire évoluer ce dispositif d'évaluation, notamment par une évaluation d'impact des ateliers a posteriori, dans le but de contribuer à développer la recherche sur ces sujets. Il informera les opérateurs de ces actualisations.

Par ailleurs, et dans la même optique, le PRIF ou des structures missionnées, assistent tout au long de l'année à des séances d'ateliers dans le cadre du suivi de la qualité des interventions.

#### e) Adapter

Les événements récents tant sanitaire que sociaux, ont mis en avant la nécessité de faire preuve d'agilité afin d'assurer la continuité des actions et le besoin d'adapter le format du Parcours prévention. Ainsi, le Parcours prévention a été adapté au format distanciel en 2020.

En 2021, il est demandé aux partenaires d'être en mesure de déployer 3 formats :

- **Le format présentiel** : la conférence et les séances de l'atelier se déroulent en physique et les participants remplissent les questionnaires en première et dernière séances. Les éléments sont ensuite saisis par les opérateurs via leurs identifiants Sphinx
- **Le format distanciel** : la conférence et les séances de l'atelier se déroulent à distance via des visioconférence (ordinateur ou tablette) ou par téléphone – en 2021, il est nécessaire de proposer les deux types de format afin que l'ensemble des retraités aient accès aux formats distanciel.

- **Un format mixte prenant en compte la nécessité d'adapter le format et le mode de participation:**  
Un format adaptable selon la situation, permettant de passer du présentiel au distanciel et vice-versa.

Dans l'attente d'un référentiel spécifique, l'opérateur propose au Prif le contenu de cette conférence pluridisciplinaire, et démontre sa capacité à adapter les séances des différents formats d'ateliers : par opportunité pédagogique mais aussi si le contexte le nécessite. Le Prif accordera une attention particulière aux propositions innovantes dans ce cadre.

Il est également demandé à l'opérateur d'être en capacité de faire évoluer les contenus de **la conférence pluridisciplinaire**, avec l'objectif de proposer une « introduction » harmonisée aux séances des ateliers du Parcours prévention, multifactorielle, au format présentiel ou distanciel. Actuellement, chaque atelier débute par une conférence propre à sa thématique. L'enjeu est de pouvoir faire état des besoins à l'issue de la conférence pour mobiliser les partenaires locaux et les inciter à mettre en place plusieurs actions du parcours selon les intérêts manifestés par les participants.

L'opérateur s'engage à utiliser la Conférence pluridisciplinaire harmonisée, qui sera mise en œuvre en 2021.

### III. Le financement des actions

Le PRIF alloue une subvention aux opérateurs pour mener à bien les missions décrites dans le présent cahier des charges.

La subvention a pour objet de contribuer à la couverture des dépenses de fonctionnement directement liées à la mise en place, l'animation, les déplacements et l'évaluation des ateliers.

Le montant total de la subvention est calculé en fonction du nombre d'ateliers prévus sur une période donnée.

Elle est allouée après la fourniture des justificatifs de mise en place de chaque action (feuilles d'émergence, bilan, facture, saisie des questionnaires d'évaluation ...).

Aucun paiement n'interviendra sans avoir réuni l'ensemble des justificatifs mentionnés dans les conventions de partenariat.

En 2021, les montants forfaitaires de subvention alloués à l'opérateur sont les suivants :

Atelier	Format		
	présentiel		Distanciel
	En petite couronne*	En grande couronne*	
<b>+ de Pas</b>	2 254 €	2 374 €	2 374 €
<b>Bien chez soi</b>			
<b>Bien dans son assiette</b>	2 900 €	3 020 €	3 020 €
<b>Bien sur internet</b>	2 400 €	2 620 €	2 620 €
<b>Bien vieillir / Vitalité</b>	1 500 €	1 660 €	1 500 €
<b>Bienvenue dans ma résidence</b>	1 750 €	1 850 €	1 850 €
<b>L'Equilibre en Mouvement</b>	1 250 €	1 510 €	1 510 €
<b>Mémoire (Pesp)</b>	2 000 €	2 240 €	2 240 €
<b>Tremplin</b>			
<b>Forums/Salons**</b>	350 €	350 €	350 €

\*Petite couronne : départements 75, 92, 93 et 94 ; grande couronne : départements 77, 78, 91 et 95.

\*\* Certains salons ont une rémunération différente cf. Cahier des charges des salons.

#### IV. Analyse des candidatures

Tous les types de porteurs de projet (associations, entreprises, groupements) en capacité de répondre aux exigences du présent cahier des charges sont éligibles à cet appel à candidature.

Les candidatures 2021 seront appréciées au regard des éléments suivants :

- la capacité d'intervention géographique de la structure et notamment en zones blanches,
- le nombre d'ateliers que la structure est en mesure de réaliser sur l'année par département **(15 ateliers au minimum en Ile de France)**,
- la capacité de conception et d'agilité de la structure (distanciel/présentiel/mixte), et ses propositions en ce sens, notamment sur les formats téléphoniques et l'assistance à la connexion
- la dynamique partenariale dans laquelle s'inscrit la structure,
- les moyens humains affectés aux ateliers du PRIF,
- les cofinancements dont bénéficie la structure,
- la connaissance et la valorisation du parcours prévention du Prif,
- le respect par les opérateurs déjà conventionnés de toutes les obligations conventionnelles pour l'année 2020 (transmission des questionnaires et feuilles de présence, saisie des calendriers en temps réel, facturation).

Les candidatures dont le dossier est incomplet, non daté et signé seront rejetées systématiquement.



Les décisions d'accord ou de rejet qui sont prises par les instances délibérantes du PRIF ne peuvent en aucun cas faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

Si votre candidature est retenue, la subvention et les obligations afférentes seront précisées par la signature d'une convention entre le PRIF et l'opérateur.